

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT

**Conception graphique, mise en page et impression de
fiches techniques et brochures**

Projet : Fraises marocaines durables - FREZNA

PN : 67.3058.4-001.00

PROSOFT : 91166466

1. Introduction

La GIZ est un prestataire de services de coopération internationale actif au niveau mondial, présent au Maroc depuis 1975. Avec ses partenaires, elle met au point des solutions efficaces qui ouvrent des perspectives aux populations et améliorent durablement leurs conditions de vie. À son titre d'entreprise fédérale d'utilité publique, la GIZ soutient beaucoup de secteurs et un grand nombre de clients nationaux et internationaux dans la mise en œuvre de leur coopération bilatérale, régionale et internationale. Les gouvernements Marocain et Allemand ont défini des secteurs prioritaires dans la politique de coopération qui constituent la base des différents programmes et projets : Énergies renouvelables, environnement et changement climatique, gestion des ressources en eau ainsi que la gouvernance et le développement économique durable

La GIZ International Services est un département intégré de la GIZ qui offre son savoir-faire et son expertise pour des commettants publics et privés. Le renforcement des capacités des experts des pays partenaires, des organisations et des institutions est une composante majeure de nos services.

La GIZ International Services intervient au Maroc pour la mise en œuvre d'un projet qui a pour mission de construire un modèle de production de fraise locale durable dans la région du Gharb-Loukos.

Le projet aborde les enjeux environnementaux, sociaux et économiques des agriculteurs de petites exploitations, ainsi que les besoins en approvisionnement durable et de qualité des partenaires du projet. Il vise cent cinquante exploitations agricoles sur une durée de 5 années, représentant un quart des exploitations de fraises au Maroc et environ la moitié de la production du pays.

Il s'agit d'un projet multi-parties (agriculteurs, secteur privé, Institutions, société civile) afin d'assurer un succès sur le long-terme.

2. Avis d'Appel d'Offres

Le Bureau GIZ à Rabat lance un appel d'offres sous le N° 91166466 ayant pour objet la « Conception graphique, mise en page et impression de fiches techniques et brochures » pour le Projet « Fraises marocaines durables - FREZNA ».

3. Objet du marché

Désignation	Caractéristiques	Quantité
Conception Graphique et mise en page de 9 fiches techniques et une brochure : (Fiches CO2, lutte intégrée, compostage, FSA, fertilisation, pompage solaire, récolte, CNSS, gestion et brochure irrigation)	Il est nécessaire de respecter une harmonisation graphique entre les produits et avec le matériel déjà réalisé par le projet . Des exemples de matériel de communication du projet seront fournis au prestataire.	1 (Forfait)
Impression de 5 fiches techniques (une page) : (Fiches CO2, lutte intégrée, compostage, FSA, EPI)	<ul style="list-style-type: none"> • 01 page (une feuille A4) • Format A4 recto • Version arabe 	1000



	<ul style="list-style-type: none"> • Couleur • Papier couché mat 300 g • Avec pelliculage <p>La fiche EPI n'a pas besoin de conception graphique. Le projet fournira le document en format Word ou pdf normal.</p>	
Impression de 5 fiches techniques : (Fiches fertilisation, pompage solaire, récolte, CNSS et gestion)	<ul style="list-style-type: none"> • 02 pages (1 feuille A4) • Format A4 recto-verso • Version arabe • Couleur • Papier couché mat 300 g • Avec pelliculage 	1000
Impression d'une brochure : (Brochure irrigation)	<ul style="list-style-type: none"> • 04 pages intérieures + couverture (2 feuilles A3) • Format A3 ouvert et A4 fermé recto-verso • Version arabe • Couleur • Papier couché mat, la couverture 300 gr, les feuilles intérieures 200 g • Avec pelliculage • Piquage à cheval <p>Au total : Couverture imprimée des 2 côtés, 4 pages intérieures de texte + 4ème de couverture imprimée des 2 côtés</p>	200
Impression d'un guide : (Guide gestion de la ferme)	<ul style="list-style-type: none"> • 24 pages intérieures recto-verso (6 feuilles A3) + couverture (une feuille A3) • Format A3 ouvert et A4 fermé • Version arabe • Couleur • Couverture papier recyclé 300 gr, les feuilles intérieures papier recyclé 80 g • Piquage à cheval <p>Au total : Couverture imprimée recto, 24 pages intérieures de texte + 4ème de couverture imprimée verso</p> <p>Le guide n'a pas besoin de conception graphique. Le projet fournira le document en format Word ou PDF normal.</p>	200

Malette/valisette pour ranger les documents susmentionnés (1 de chaque)	<ul style="list-style-type: none"> • Couleur blanche • Personnalisation : logo Frezna <p>- Les soumissionnaires peuvent proposer plusieurs modèles de malette /valisette porte-documents</p> <p>- Les soumissionnaires sont tenus d'envoyer des photos/fiches techniques des modèles proposés.</p>	200
Frais de livraison	Livraison à Rabat	1 (Forfait)

4. Livraison

La livraison objet du présent marché devra être réalisée par les moyens propres du fournisseur à 29, avenue d'Alger, Rabat.

La livraison doit être accompagnée d'un bon de livraison en deux exemplaires.

Il doit indiquer :

- La date de livraison
- La référence du bon de commande
- L'identification du fournisseur

La livraison doit être effectuée en présence des représentants dûment habilités de la GIZ Maroc et du fournisseur.

Elle doit s'effectuer pendant les jours ouvrables, en dehors des jours fériés et selon un programme préétabli par le fournisseur et accepté par la GIZ Maroc.

5. Paiement et Modalités

Le paiement se fera en TTC.

Le délai de règlement de la facture ne dépasse pas 30 jours calendaires à compter de la date de dépôt de la facture.

6. Contenu du dossier des offres

Si vous êtes intéressés par cet Appel d'Offres, veuillez nous envoyer votre offre uniquement à l'adresse mail suivante : **MA_Quotation@giz.de**, au plus tard le **14/10/2022**, avec l'intitulé en objet : 91166466_nom de votre société.

Merci de noter que le trait d'union entre le MA et Quotation est celui de dessous de ligne (tiré du bas _) et non celui sur la ligne (-)

Votre offre devra être composée de :

- L'offre financière **obligatoirement** sous **format PDF**, signée et cachetée avec l'entête de votre société indiquant les délais et les frais de livraison ;
- La présentation de la société ;
- La copie du Modèle 7 (Modèle J) ;

- La copie des statuts.
- Les conditions générales (Annexe Form 32-13-fr) signées et cachetées

Veillez noter que **les offres d'une taille supérieure à 30 Mo** ne peuvent pas être reçues par email. Si votre offre atteint ou dépasse cette taille, nous vous remercions de l'envoyer :

- Soit via **Filetransfer** (<https://filetransfer.giz.de>) en mentionnant le code de téléchargement dans votre e-mail de soumission. Pour des raisons de sécurité, seules les offres envoyées via **Filetransfer** seront acceptées. Les offres envoyées via d'autres outils de partage de données seront rejetées.
- Ou **sur deux/plusieurs e-mails différents**.

Pour ce faire, nous vous prions de mentionner dans l'objet de l'e-mail le N° de consultation avec offre 1^{ère} partie puis sur un autre e-mail offre 2^{ème} partie etc.

Ex : avis de consultation N° **91166466** offre 1^{ère} partie

Ex : avis de consultation N° **91166466** offre 2^{ème} partie

Toute offre ne respectant pas strictement les directives ci-dessus concernant la composition de l'offre, l'intitulé en objet des e-mails, ou envoyée à une autre adresse mail, ou envoyée sous un autre format ne sera pas acceptée.

Des questions techniques, de procédure ou commerciales relatives à cette consultation, sont à adresser uniquement sous forme écrite seulement à l'adresse suivante : **MA_Quotation@giz.de** , avec la mention obligatoire « **91166466_Demande de complément d'information** » dans la rubrique **objet** de l'e-mail, afin de traiter votre question et ce au plus tard le **30/09/2022**.

7. Critères d'attribution du marché

- Soumission d'un dossier complet (Voir point n°6) ;
- Respect du délai de livraison ;
- Offre financière complète (prix et livraison) ;
- Offre financière la moins disante.

8. Conditions générales d'achat applicables aux fournisseurs de la GIZ

Veillez noter que l'offre doit respecter les conditions générales (Annexe Form 32-13-fr) en annexe. En cas d'attribution du marché, celles-ci deviendront partie intégrante du bon de commande.

ANNEXES :

Conditions générales (Annexe Form 32-13-fr)

Documentation technique

Le vendeur joindra aux marchandises la totalité de la documentation technique nécessaire telle qu'instructions de service, manuel d'instruction, schéma de connexions, plan de circuit intérieur, dans la langue en usage au lieu de destination. Les documents devront être enveloppés de papier imperméable.

Documents de facturation

Les factures commerciales et avis de livraison adressés à la GIZ devront comporter tous les détails requis. Les marquages et numéros, les dimensions et le poids des unités d'emballage devront être indiqués. Les factures devront être présentées en double exemplaire.

Inspection

L'acheteur se réserve le droit de faire inspecter toutes les marchandises à tout moment par un représentant dûment autorisé. Le vendeur devra remédier immédiatement et sans frais additionnels à tout vice. Le fait de procéder à une inspection ne préjugera pas de l'exécution d'autres dispositions du présent contrat relatives aux obligations souscrites par le vendeur, telles que garantie ou spécifications.

Emballage

Les dimensions et les poids des unités d'emballage devront se conformer aux conditions régnant au lieu de destination de telle façon que même en cas de transbordement, les unités puissent être manipulées en toute sécurité par les transporteurs. A défaut d'instructions contraires, les marchandises devant être expédiées par voie maritime devront être emballées dans des caisses et non pas dans des cartons. Les caisses devront avoir un revêtement imperméable. Les équipements, appareillages et machines de valeur devront être enveloppés de polyéthylène, garnis de gel de silice et placés sous emballage étanche. Eu égard aux coûts élevés de transport, des matériaux d'emballage de faible poids devront être utilisés pour le fret aérien. L'emballage devra toutefois être suffisamment solide, robuste et étanche pour protéger le contenu contre toute détérioration. Le vendeur sera seul responsable de toute détérioration due à un emballage inapproprié ou défectueux.

Garantie

Le vendeur garantira que, lors de la livraison, les marchandises fournies en vertu du contrat seront exemptes de tous vices de matériau ou de fabrication, appropriées aux conditions climatiques du lieu de destination et seront en conformité avec les exigences du contrat, nonobstant le fait qu'un inspecteur aurait inspecté et/ou accepté les marchandises.

Cette garantie vaudra jusqu'à expiration d'une année à compter de la date d'arrivée au lieu de destination.

Notification de tels vices ou non-conformité sera faite par la GIZ au vendeur dans le délai d'un an à compter de l'arrivée de l'article défectueux ou non conforme.

A la demande de la GIZ, dans un délai raisonnable à compter d'une telle notification, le vendeur livrera à nouveau, en toute diligence et à ses propres frais, l'article défectueux ou non conforme.

Cette garantie sur les marchandises renouvelées ou remplacées, recommencera à courir pendant une année à compter de la date d'arrivée. Si la GIZ ne demande pas le remplacement des marchandises défectueuses ou non conformes ou une nouvelle livraison, le vendeur, à la demande de la GIZ, dans un délai raisonnable à compter de la notification de défectuosité ou de non-conformité, remboursera la fraction correspondante du prix.

Aucun changement de quantité d'un article requis par le vendeur ne sera pas accepté, à moins qu'un tel changement ait été provoqué par les conditions de changement, d'expédition ou d'emballage, et uniquement dans la mesure spécifiée par ailleurs dans le contrat.

Retards de livraison

En cas de retard dans la livraison de marchandises, que ce soit en tout ou en partie, de plus de 14 jours, l'acheteur pourra refuser de réceptionner la livraison en tout ou en partie, et résilier le contrat.

Sans préjudice de ses droits susmentionnés, l'acheteur aura faculté d'exiger une indemnité forfaitaire d'un montant de 1 % de la valeur des marchandises en retard pour chaque semaine commencée, cette indemnité ne pouvant toutefois excéder 10 %. Cette faculté subsistera même à défaut de toute stipulation faite à cet effet à la date de remise de livraison. Ceci n'affectera pas les indemnités supérieures à celles stipulées à la présente clause et auxquelles l'acheteur pourrait prétendre en raison de retards de livraison.

Défaillance

En cas de défaillance du vendeur, y compris, mais sans s'y limiter, la carence ou le refus d'effectuer des livraisons dans le délai spécifié, l'acheteur pourra se procurer les marchandises ou services auprès d'autres sources et tenir le vendeur responsable de tous coûts supplémentaires ainsi occasionnés. En outre, l'acheteur pourra mettre fin par notification écrite au droit du vendeur de poursuivre les livraisons ou la/ les parties des livraisons qui a/ont été affectée/s par la défaillance.

Force majeure

Si, en raison d'un cas de force majeure, le vendeur ne se trouve pas en mesure de s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre du présent contrat, il en informera l'acheteur dans les 15 jours suivant la survenance du cas de force majeure. On entendra par cas de force majeure l'existence de circonstances indépendantes de la volonté des parties, survenues postérieurement à la conclusion du contrat et faisant obstacle à son exécution normale.

Cession

Le vendeur ne pourra céder tout ou partie des obligations de prestation lui incombant au titre du présent contrat, sauf consentement écrit préalable de l'acheteur.

INCOTERMS

Les conditions de livraison stipulées (FOB, CIF, etc.) seront interprétées en conformité avec les règles internationales d'interprétation des conditions commerciales (Incoterms) de la Chambre de Commerce Internationale, Paris (version en vigueur au moment de la conclusion du contrat).

Confirmation de commande

Le vendeur confirmera la présente commande en apposant sa signature sur la copie qui y est jointe. Le contrat ne prendra effet que lorsque la copie de la présente commande, revêtue de la signature dûment autorisée du vendeur aura été reçue par l'acheteur.

Avenants

Les modifications et suppléments apportés à la présente commande ne sont valables que s'ils sont faits par écrit. Les avenants oraux sont nuls et non avenus.

Nullité partielle

La nullité d'une ou plusieurs des dispositions du présent contrat n'affectera pas la validité des autres dispositions. Au cas où certaines dispositions seraient nulles, elles seront réputées être remplacées par les dispositions les plus appropriées à l'objectif économique poursuivi par les parties contractantes.

Litiges - arbitrage

Tout litige découlant du présent contrat sera tranché en dernière instance par application du Règlement de Conciliation et d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale par un ou plusieurs arbitres désignés conformément à ce Règlement. La sentence arbitrale sera définitive et obligatoire pour les parties du présent contrat et exclura toute autre voie de recours.

Conditions du contrat

Le présent contrat sera régi exclusivement par les conditions qui y sont stipulées.